

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

PRESIDENCE DU CONSEIL

MINISTERE DES FINANCES, DES
AFFAIRES ECONOMIQUES ET DU PLAN

II)ECRET N° 228 /PC/MFAEP.DB.

LE PRESIDENT DU CONSEIL CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Constitution du 11 Janvier 1964 ;

VU le Décret n°33/PR du 25 Janvier 1964, relatif à la formation du Gouvernement;

VU le Décret n°54/PC/SGG. du 2 Mai 1964, fixant les attributions des membres du Gouvernement ;

VU la Loi n°64-15 du 11 Août 1964, portant attribution et organisation des Conseils Généraux;

SUR le rapport du Ministre des Finances, des Affaires Economiques et du Plan;

APRES avis du Tribunal Suprême d'Etat ;

Le Conseil des Ministres entendu,

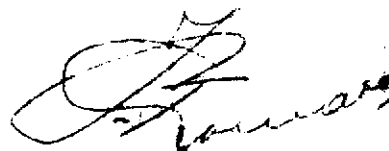
D É C R È T E :

Article 1er.- Est approuvée la délibération n°1 du 15 Janvier 1965 du Conseil Municipal de Porto-Novo relative au virement d'un crédit de 725.000 francs du Chapitre CXI Article 7 au chapitre CI du Budget communal Exercice 1964 (Titre II du Budget 1964 du Département du Sud-Est) et à la création de deux articles au chapitre CI.

Article 2.- Le présent Décret sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République du Dahomey./.-

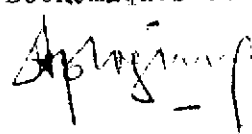
Fait à COTONOU, le 1er JUILLET 1965

PAR LE PRESIDENT DU CONSEIL
CHEF DU GOUVERNEMENT,



Le Ministre des Finances, des
Affaires Economiques et du Plan,

Justin AHOMADEGBE-TOMETIN


François APLOGAN

AMPLIATIONS:

PC	15
SGG	4
MFAEP	6
CF	2
Préfet Sud-Est	2
Dir.Aff.Inté.	4
Cons.Munic.P/Novo	4
JORD	1
Trésor	2